

METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HARMONY PARK | 11 bd Solidarité | BP 55025 | 57071 METZ CEDEX 3
T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

Nombre de

membres élus au Bureau : Membres en fonction : 47 Membres présents : 33 Absent(s) excusé(s) : 12

Absent(s): 2

Pouvoir(s):

3

47

Date de convocation : 3 mai 2016

Vote(s) pour: 36 Vote(s) contre: 0 Abstention(s): 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 9 mai 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-05-09-BD-8:

Déchèteries de Metz Métropole - Participations 2016.

Rapporteur: Monsieur François HENRION

Le Bureau,

Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

VU la délibération du Conseil d'Administration d'HAGANIS en sa séance du 9 décembre 2015 relative à la fixation des tarifs 2016 des prestations de traitement des déchets de Metz Métropole, VU l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes,

VU les conventions d'utilisation des déchèteries conclues avec les Communautés de Communes du Pays de Pange et du Val de Moselle,

CONSIDERANT les populations totales de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole et des Communautés de Communes du Pays de Pange et du Val de Moselle en vigueur au 1^{er} janvier 2016,

CONSIDERANT la participation nécessaire à inscrire en recettes pour assurer l'équilibre du budget annexe déchèteries,

DECIDE de maintenir la contribution mensuelle 2016 à l'habitant à 1,54 € HT pour l'exercice 2016, AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette facturation et à l'émission des titres de recettes correspondants.

Pour extrait conforme Metz, le 10 mai 2016 Pour le Président et par délégation Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL



METZ MÉTROPOLE COMMUNAUTÉ D'AUGLOMÉRATION HARMONY PARK | 11 bd Solidorlià | 8P 55025 | 57071 METZ CEDEX 3 T. 03 87 20 10 00 | F. 03 87 20 10 29 | www.metzmetropole.fr

BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus --PREFECTURE DE LA MOSELLE --

9 place de la Préfecture - BP 71014 -

57034 METZ CEDEX 1 -

Désignation des plèces	Nombre	Observations
Délibérations Réunton de Bureau - Lundi 9 mai 2016.	SA maja (in """ mana lati (in mana	Contrôle de légalité
Point 1 – Contribution financière à l'EPCC ESAL- CEFEDEM pour l'année 2016.	1	
Point 2 - Contribution financière à l'EPCC Centre	192	
Pompidou-Metz pour l'année 2016.	1	
Point 3.1 – Signature d'un contrat de coproduction avec l'Opéra de Reims et l'Opéra de Massy.	1	
Annexe : Contrat.	1	
Point 3.2 – Signature d'un contrat de coproduction avec	1	
le Théâtre Opéra de Bienne Soleure. Annexe: Contrat.	1	H. H. et al. a.
Point 4 - Avenant à la convention d'occupation du		1/ 0/ 2/ 0/ 4/ 0/ 4/ 0/ 2// 0/ 2/ 0/ 4/ 0/ 4/ 0/ 4/ 0/ 4/ 0/ 0/ 4/ 0/ 0/ 0/ 0/ 0/ 0/ 0/ 0/ 0/ 0/ 0/ 0/ 0/
domaine public aux fins d'exploitation du bar à l'Opéra- Théâtre de Metz Métropole.	1	
Annexe: Avenant n° 3.	1	
Point 5 - Adhésion à l'ARSEG.	1	
Annexe : Statuts. Point 6 – Convention annuelle d'objectifs et de moyens	l	Out by - AR
relative aux actions à caractère social en faveur du		
personnel de MM avec l'APM pour 2016.	1 1	PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
Annexe: Convention. Annexe: Mise à disposition de personnel.	1	D.G.T.A.J.
Annexe: Programme d'actions 2016.	1	1 2 MAI 2016
Point 7 – Action de coopération décentralisée : soutien d'un programme d'assainissement de l'école de Nioko		Prost Wilder
au Burkina Faso.	1	CONTROLE DE LEGALIE
Point 8 - Déchèterles de MM - Participations 2016.	1	PALITE
Point 9 – Déchèteries de MM – Convention d'utilisation par les habitants de la CCPP.	1	
Annexe: Convention	1	
Nombre total des actes transmis :		
10 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes.		
	Fait à Metz,	le 10 mai 2016

Pour le Président

Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL